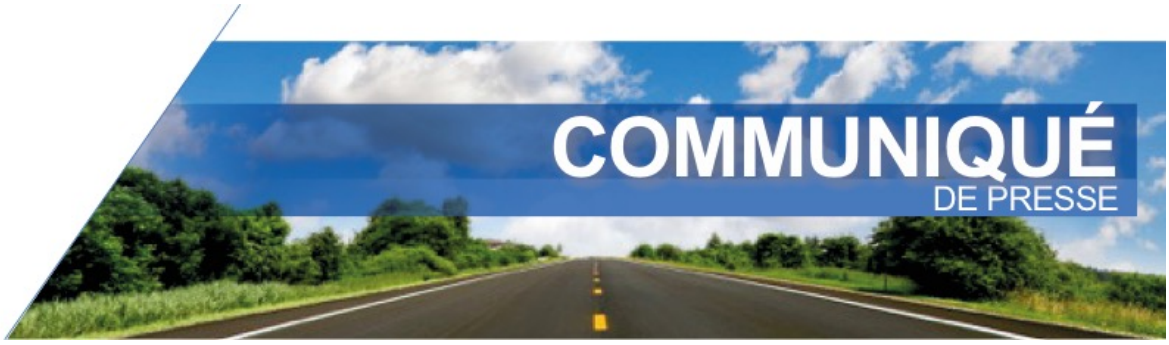


31 mai 2016

Pièces issues de l'économie circulaire : un décret équilibré et novateur pour les métiers de l'automobile

La ministre de l'écologie vient de signer le décret, prévu par la loi sur la transition énergétique de 2015, relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire. Malgré quelques motifs d'inquiétudes sur son application concrète, le CNPA se félicite d'avoir été moteur d'un texte novateur pour la filière aval au service de la mobilité des Français.

Après de longs mois de négociation, le CNPA et l'ensemble de ses métiers se satisfont de la parution de ce décret qui permettra désormais au consommateur, lors d'une réparation, d'opter pour les pièces issues de l'économie circulaire (PEC).

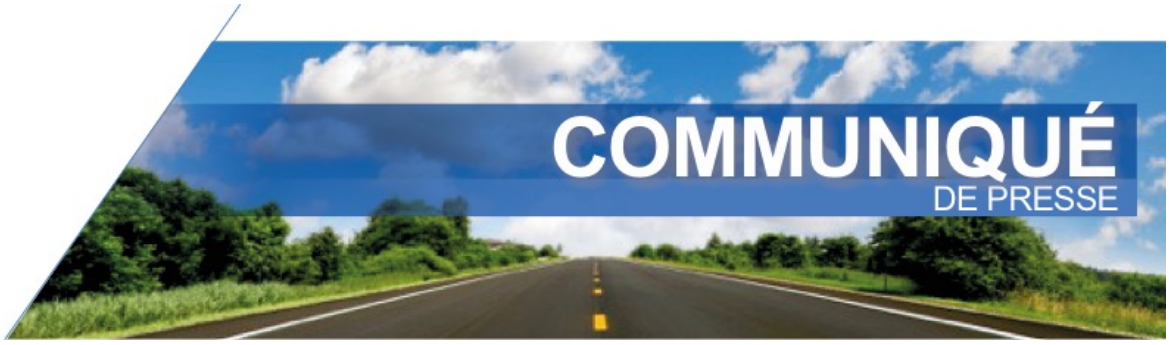
Plusieurs propositions du CNPA ont été retenues :

- la définition de la PEC, dont la pièce de réemploi produite exclusivement par les centres VHU agréés ;
- la possibilité pour le consommateur d'opter pour les pièces issues de l'économie circulaire ;
- la possibilité pour le réparateur d'en refuser l'utilisation, lorsqu'il estime que les pièces concernées sont susceptibles de présenter un risque important pour l'environnement, la santé publique ou la sécurité routière ;
- le report au 1er janvier 2017 (au lieu du 1er juillet 2016) de la date d'entrée en vigueur de ce décret, laissant le temps nécessaire aux réparateurs d'anticiper ces nouvelles dispositions.

Néanmoins, le CNPA regrette de ne pas avoir été entendu sur les incohérences soulevées entre les dispositions réglementaires et la réalité du terrain, notamment sur l'information préalable systématique du délai d'immobilisation du véhicule ainsi que sur la liste de catégories de pièces, qu'il n'était pas souhaitable de figer réglementairement.

Le CNPA espère que ses dernières propositions seront reprises dans l'arrêté que la DGCCRF doit désormais rédiger pour rendre le dispositif opérationnel.

Dans le prolongement des propositions formulées aux pouvoirs publics au travers du Pacte de Mobilité, le CNPA souhaite enclencher une démarche citoyenne, en redonnant du pouvoir d'achat aux ménages tout en améliorant l'activité des professionnels de l'automobile : tels sont les grands enjeux de la pièce issue de l'économie circulaire. Selon Bruxelles, son potentiel pourrait augmenter le PIB européen de 1% tout en créant 2 millions d'emplois.



> A PROPOS DU CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 130 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@CNPApresse	CNPA	CNPA Suresnes	CNPA Suresnes